

Note d'unité

Centre bus de Croix-Nivert I N° 2018-39

Décision du 10 juillet 2018

Décision N° BUS 2018-39 du 10 juillet 2018 portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Croix-Nivert, au personnel d'encadrement du centre bus de Croix-Nivert

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Croix-Nivert

Vu le décret 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2010-28 consentie le 1er juin 2010 au directeur du département BUS par le Président - Directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 24 février 2012 (N° BUS 2012-08) à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Croix-Nivert, par le directeur du département BUS.

Décide :

Article 1er

De donner délégation à :

- Madame Clarisse LANDAIS, responsables des ressources humaines, ou à
- Monsieur Jérôme BERNY, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Jean-Marc MICHEL, responsable transport, ou à
- Monsieur David GUTIERREZ, responsable exploitation, ou à
- Monsieur Laurent NADAL, RET T3a, ou à
- Monsieur Yassine BEN BELGACEM, RET T2, ou à
- Monsieur Xavier BERNARDINI, responsable communication qualité, ou à
- Monsieur Bernard NOUAILLE, responsable équipe ressources humaines.

afin de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail faisant suite soit à un accident du travail grave ou d'incidents répétés, soit à la découverte d'un risque grave ou d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave.



Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 10 juillet 2018

Véronique DUHAU
Directrice du centre bus de Croix-Nivert